

# BUBRY

JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES N°58  
Janvier 2015



TRAVAUX



CULTURE  
BRETONNE



VIE  
ASSOCIATIVE



RYTHMES  
SCOLAIRES



## SANTÉ

### Médecins généralistes

Dr ROBIN J.  
Place Saint-Antoine 02 97 51 70 21

Dr THOMAS G.  
Rue de la Libération 02 97 51 70 56

### Pharmaciens

BRÉDÉKA L. – PERRIN M.L.  
Rue des Tilleuls 02 97 51 70 37

### Dentiste

Dr ILHE O.  
Place de l'Église 02 97 51 70 75

### Infirmiers

Cabinet RHIDANE A. – SINKUIN Y.  
1 rue de Guémené 02 97 51 31 93

Cabinet BARTHÉLÉMY M. - LE FUR F.  
LE RUYET A. - LE TALLEC B. - DANIGO J.C.  
4 rue de la Libération 02 97 51 72 70

### Masseurs - Kinésithérapeutes

LE SANT M. – MOLINIER S.  
2 rue du Dr Troudet 02 97 51 72 21

CHAUVIN F. - D'HOINE C. - GIRARD M.  
3 rue du Dr Troudet 02 97 51 70 53

### Ostéopathe

LE SANT M.  
2 rue du Dr Troudet 02 97 51 72 21

### Pédicures - Podologues

BUREAU F.  
2 rue du Dr Troudet 02 97 51 72 21

SALAUIN I.  
3 rue du Dr Troudet 02 97 51 70 53

### Ambulanciers

Ambulances Urgences 56  
LE SAUSSE M. - KERJOUAN O.  
ZA Kerlevic 02 97 51 76 98

Bubry-Ambulances  
COLLIN C.  
Kerscaven 02 97 51 33 50

### Taxis conventionnés

TAXISa2  
CHRISTIEN L.  
Bieuzen 02 97 33 11 39

Ambulances Urgences 56  
LE SAUSSE M. - KERJOUAN O.  
ZA Kerlevic 02 97 51 76 98

Bubry-Ambulances  
COLLIN C.  
Kerscaven 02 97 51 33 50

### Vétérinaires

FAVENNEC Y. – SOUBIES S.  
Place F. d'Esperey 02 97 51 70 26

## CORRESPONDANTS DE PRESSE

### Le Télégramme

PERRET E. 06 09 02 45 74

### Ouest-France

PICHON H. 06 35 94 64 39

## PERMANENCES

### Assistante sociale

Sur rendez-vous le mercredi matin  
Tél. : 02 97 69 53 25

### Mutualité Sociale Agricole

S'adresser à Mme LE GOYET  
Sur rendez-vous  
Tél. : 02 97 46 93 57

### Mission Locale

La Mission Locale a pour but d'aider les jeunes de 16 à 26 ans à la recherche d'une formation ou d'un emploi.

Sur rendez-vous  
Tél. : 02 97 21 42 05

### Conseiller général

Jean-Rémy KERVARREC  
Sur rendez-vous  
Tél. : 06 32 67 86 07

### Député

Philippe NOGUES  
Sur rendez-vous  
Tél. : 02 97 05 34 81 / 06 37 29 55 73

### F.N.A.T.H.

Le 2ème jeudi de chaque mois, de 9h à 9h45 à la Mairie.

### Services municipaux Mairie

Du lundi au vendredi :  
9h - 12h / 14h - 17h

Le samedi :  
9h à 12h (sauf en juillet et août)

Tél. : 02 97 51 70 07  
Fax : 02 97 51 72 62  
Mail : mairie.bubry@gmail.com

### Médiathèque

Horaires des permanences

Période scolaire :  
Mardi : 16h - 17h30  
Mercredi : 10h - 12h / 14h - 17h  
Jeudi : 14h - 17h  
Samedi : 10h - 12h / 14h - 16h

Période de vacances scolaires :  
Du mardi au vendredi : 14h - 17h  
Le samedi : 10h - 12h

Tél. : 02 97 51 76 41  
mediatheque.bubry@wanadoo.fr

### Centre Communal d'Action Sociale

Kerscaven  
Tél. : 02 97 51 71 86

### Marché de Bubry :

2ème et 4ème mercredi de chaque mois

### Déchèterie de Bubry

Du 1er avril au 31 octobre  
Mardi : 9h - 12h / 14h - 18h  
Jeudi : 14h - 18h  
Samedi : 9h - 12h / 14h - 18h

Du 2 novembre au 31 mars  
Mardi : 9h - 12h / 14h - 17h  
Jeudi : 14h - 17h  
Samedi : 9h - 12h / 14h - 17h

## URGENCES

**POMPIERS 18**  
**GENDARMERIE 17**  
**SAMU 56 15**  
**CENTRE ANTI-POISON DE RENNES**  
**02 99 59 22 22**

## DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

### Carte d'identité

Les cartes d'identité émises depuis le 1er janvier 2004 sont valables 15 ans.

Faire la demande en mairie. Prévoir un délai minimum d'un mois sauf si urgence justifiée.

#### Pièces à fournir :

Pour une première demande :

- 2 photographies (fond clair, visage droit et centré, sans expression, sans lunettes),
- 1 justificatif de domicile (ex. : facture d'électricité + attestation pour les personnes hébergées ou les enfants majeurs),
- 1 copie d'extrait d'acte de naissance (à demander à la mairie du lieu de naissance).

Pour un renouvellement, apporter les mêmes pièces mais la copie de l'acte de naissance n'est pas nécessaire si vous pouvez fournir une carte d'identité ou un passeport périmé depuis moins de 2 ans.

En cas de perte de votre carte d'identité, fournir :

- les mêmes pièces que pour une première demande,
- 1 timbre fiscal à 25 €,
- 1 déclaration de perte (établie en mairie).

### Fiches d'état-civil

Les fiches familiales sont remplacées par des photocopies du livret de famille ; les fiches individuelles sont remplacées par une photocopie recto verso de la carte d'identité ou des pages correspondantes du livret de famille ou par un extrait d'acte de naissance.

### Service National : recensement

A la date anniversaire de ses 16 ans et 3 mois, tout jeune Français doit se présenter à la mairie de son domicile muni d'une pièce d'identité et de son livret de famille afin de se faire recenser. La mairie lui remet alors une attestation de recensement valable pour les concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité publique (ex. : le permis de conduire).

### Passeport biométrique

La demande est à faire dans les mairies agréées (ex. : Plouay, Guémené-sur-Scorff, Hennebont). Prendre rendez-vous avant de se déplacer. Prévoir un délai d'un mois.

#### Pièces à fournir :

- 1 timbre fiscal à 86 € pour les adultes, 42 € pour les mineurs de 15 à 18 ans et 17 € pour les jeunes de moins de 15 ans,
- 2 photos d'identité récentes et identiques,
- livret de famille,
- extrait de filiation ou copie d'acte de naissance (à demander à la mairie du lieu de naissance),
- 1 document avec photographie délivré par un organisme officiel (carte d'identité, permis de conduire, carte d'étudiant,...),
- ancien passeport ou déclaration de perte ou de vol (si renouvellement),
- justificatif original de domicile récent.

Le passeport est valable 10 ans pour les adultes et 5 ans pour les mineurs.

Présence obligatoire de la personne concernée, majeure ou mineure. Prise d'empreinte à partir de l'âge de six ans.

### Inscription sur la liste électorale

L'inscription sur la liste électorale se fait du 1er septembre jusqu'au 31 décembre pour pouvoir voter à partir du 1er mars de l'année suivante.

Pour effectuer cette inscription, présentez-vous en mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Les jeunes atteignant leur dix-huitième anniversaire entre le 1er janvier et la veille du premier tour d'une élection doivent s'assurer en mairie, au plus tard 10 jours avant ladite élection, que leur inscription d'office a bien été transmise par l'I.N.S.E.E. aux services municipaux.



## SOMMAIRE

p 2	Renseignements utiles
p 3	Le Mot du Maire
p 4	Vie municipale
p 5	Tarifs municipaux
p 6 - 7	Voirie / Travaux
p 8 - 9	Rythmes scolaires
p 10	R.A.M
p 11	Animation jeunesse
p 12-13	Résidence Louis Onorati
p 14-15	Pages en breton
p 16	Vie économique
p 17	Frelon asiatique
p 18-19	Gazette du Brandifroust
p 20-21	Vie associative
p 22-23	Informations
p 24	Recensement
p 25	Lorient Agglomération
p 26	Mémento
p 27	État-civil



Mesdames, Messieurs, chers amis,

La France traverse une grave crise économique et sociale. Plus encore une profonde crise de confiance, en elle-même, en ses institutions et, en premier lieu, vis-à-vis de l'action politique. Les Français attendent lisibilité, sincérité, clarté. Ils attendent surtout des résultats concrets, notamment sur l'emploi et le pouvoir d'achat. Les citoyens doivent retrouver des raisons d'espérer dans la capacité du politique à agir concrètement pour améliorer leur quotidien. Pour cela nous devons mobiliser et libérer toutes les énergies.

Les femmes et les hommes qui composent votre nouveau Conseil municipal sont d'ores et déjà pleinement engagés à votre service et pour le bien de la commune. Ils ont à cœur de travailler dans l'intérêt général. Le collectif est notre force. Les années qui s'ouvrent ne seront pas de tout repos. Réforme territoriale, réduction des dotations de l'Etat nous obligent à penser l'action publique autrement. Il faudra faire aussi bien avec moins de moyens.

Les principaux dossiers communaux actuels avancent concernant :

- Le PLU : une réunion publique a eu lieu le 30 octobre et l'enquête publique devrait se dérouler au cours du premier semestre 2015.

- Les travaux et la voirie : Les travaux de voirie ont encore été très importants en 2014, la commune dispose aussi de nombreux bâtiments anciens qui nécessitent beaucoup d'entretien.

- Les rythmes scolaires : malgré les difficultés et les moyens de la commune, la rentrée s'est somme toute déroulée dans de bonnes conditions. Une réunion avant les vacances de Noël a permis de faire le point sur les ajustements qui s'avèreraient nécessaires. Je remercie les élus, les enseignants, les parents, les associations et le personnel communal, qui ont permis aux enfants d'aborder les nouveaux rythmes scolaires sans trop d'appréhension.

Saluons aussi l'arrivée de cinq nouvelles entreprises sur la commune ainsi que deux associations, d'autant plus que certaines vieillissent bien, telles le Bagad Sant-Ewan qui a fêté son cinquantième anniversaire cette année : un week-end inoubliable..

Le recensement va avoir lieu sur la commune à partir du 15 janvier 2015 et, au-delà du geste civique de se faire recenser, des résultats découlent les dotations de l'Etat qui sont proportionnelles au nombre d'habitants. Il doit donc être réalisé avec une grande rigueur.

L'équipe municipale s'associe à moi pour vous présenter des vœux d'harmonie et de partage pour une année 2015 fructueuse et pleine d'enthousiasme.

Bonne et heureuse année !

Le Maire,

Roger Thomazo

**Crédit photographique et rédaction :**

R. THOMAZO, N. GUILLEMOT, M.A. LE GAL, J.C. MICHARD, M.F. JULÉ, J. LOTHORÉ, V. NIGNOL, A. LE GUYADER-GRANDVALET, A.C. ORDRONNEAU, G. PÉRICO, L. LE GAL, H. PICHON, A.M. NICOL, J. MASSON, F. MALARDÉ, V. NICOLAS, D. GRANDVALET, M.A. QUIDU, L. DEMEESTER, A. BOLZINGER, D. LE GUÉVELLO, EVENO PHOTO, N. PRUNELLE, N. BARRIOS, J. LE SAUX, G. FONTAINE, E. DUCHER.

1ère de couverture :

Bagad Sant Ewan

4ème de couverture :

Les classes 4

Publication de la Mairie de Bubry.



### Le Conseil municipal des enfants lance l'opération « Bubry Ville propre »

Les enfants ont constaté que le bourg de Bubry est bien souvent victime d'incivilités telles que papiers sales, bouteilles, canettes, mégots et paquets de cigarettes jetés par terre ou crottes de chiens jonchant les trottoirs et les espaces verts.

Aussi, les jeunes élus ont lancé une opération « Ville propre » dans le but d'inciter les personnes à faire preuve de civisme en ne jetant plus leurs débris sur la chaussée et de convaincre les propriétaires de chiens de ramasser les déjections de leur(s) animal(x).

Pour cela, les jeunes ont imaginé des affiches qui ont été distribuées et apposées dans les commerces, les écoles, les associations, à la mairie et à la médiathèque et, en accord avec le Conseil municipal, des poubelles et des distributeurs de sacs à crottes ont été achetés et implantés dans des endroits stratégiques repérés par les enfants.



Alors, si chacun de nous fait un peu attention, notre espace public restera propre et agréable pour tous !

### Le Plan Local d'Urbanisme

Suite au vote de la loi ALUR, le bureau d'études G 2C a revu le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) afin de le mettre en conformité avec cette loi.

Une réunion publique a eu lieu le 30 octobre à la salle polyvalente pour présenter ce nouveau document, avant la délibération en Conseil municipal le 6 novembre. Suite à cette délibération, les services de l'Etat ont deux mois pour émettre leurs remarques. Courant février 2015, le conseil municipal devra voter le PLU arrêté (plan de zonage), puis suivront trois mois de consultation des services de l'Etat. Une enquête publique aura lieu à l'issue de ce délai.

Les orientations d'urbanisme et d'aménagement :

- Un développement urbain maîtrisé, confortant les bourgs de Bubry et de Saint-Yves, préservant et renforçant leur rôle et leur identité,

- Un confortement de l'activité économique, commerciale et touristique,
- Un maintien et un développement des activités agricoles,
- Une organisation et une amélioration des circulations,
- Une préservation et une valorisation des espaces naturels et des paysages.

L'hypothèse de développement retenue est une croissance démographique d'environ trois cents personnes d'ici douze ans, ce qui équivaut à environ cent-cinquante logements supplémentaires, soit une consommation d'espace de douze hectares.

Il nous est imposé une densité moyenne de quinze logements / ha.

Les bâtiments pouvant changer de destination seront marqués d'une étoile. Dans les hameaux où il existe une exploitation

agricole, il n'est pas possible d'effectuer des changements de destination. Le nombre de bâtiments « étoilés » compte dans le calcul des cent-cinquante logements dont la Commune aura besoin dans les dix années à venir, aussi le nombre d'hectares constructibles est diminué d'autant.

La loi ALUR met aussi l'accent sur la limitation des déplacements, en développant un maillage de liaisons douces et de stationnements en cohérence avec les quartiers d'habitat, d'activités, d'équipements et de commerces permettant de réduire les déplacements motorisés.

Il nous est demandé en outre de préserver les éléments constitutifs de la trame verte et bleue, de protéger les talus, les boisements remarquables et les zones humides.



Le 4 octobre dernier, Jean-Yves Nicolas et Claude Le Calloch ont reçu le titre de maire honoraire et d'adjoint honoraire des mains de Jean-François Tréffel, Sous-Préfet de Lorient.

Cette distinction récompense le dévouement et le sens du service public dont ils ont fait preuve durant leurs fonctions municipales.

Jean-Yves Nicolas a passé trente et un ans au service de la Commune, dont dix-sept en tant que maire. Claude Le Calloch, quant à lui, a effectué vingt-cinq ans de mandat dont treize comme adjoint.



## Participation aux écoles

ÉCOLES DE BUBRY		Montant /élève
Fournitures scolaires		45,00€
Classes transplantées, sorties scolaires		14,00€
Activités sportives		65,00€
Éveil musical		14,00€
Subvention USEP Les Plumes		4,50€
Contrat d'association avec l' école privée Sainte Hélène :		
- École élémentaire		330,00€
- École maternelle		1170,00€
École Diwan : école élémentaire		330,00€
ÉTABLISSEMENTS EXTÉRIEURS		Montant /élève
C.A.P / B.E.P		23,50€
Collèges : voyages éducatifs		23,50€

Tarification des services  
au 1<sup>er</sup> janvier 2015

<b>RESTAURANT MUNICIPAL</b>		<b>CAMPING</b>	
Enfant :		Emplacement	1,26 €
- Repas régulier	2,80 €	Adulte et enfant > 7 ans	1,26 €
- Repas occasionnel	3,34 €	Enfant < 7 ans	0,96 €
- Si protocole médical (repas fourni par les parents)	0,58 €	Véhicule	1,26 €
Adulte – Instituteur	5,35 €	2 roues > 125 cm <sup>3</sup>	0,74 €
		Branchement électrique	2,86 €
<b>GARDERIE PÉRISCOLAIRE</b>		<b>MARCHÉ : EMPLACEMENTS</b>	
1 <sup>ère</sup> ½ heure (goûter fourni par la municipalité)	1,07 €	Jusqu'à 10 m linéaires	2,14 €
½ heures suivantes, la ½ h	0,57 €	Au-delà de 10 m, le m	0,26 €
(½ h commencée = ½ h due)		Camions occasionnels	47,00 €
Si dépassement des horaires d'ouverture	8,70 €		
<b>MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE : COTISATIONS ANNUELLES</b>		<b>FUNÉRAIRIUM</b>	
Livres :		Par nuit	93,00 €
- Abonnement individuel	6,25 €		
- Abonnement familial	12,50 €	<b>CIMETIÈRE : CONCESSIONS</b>	
Livres + CD (tarif unique)	15,55 €	15 ans, le m <sup>2</sup>	48,00 €
Livres + CD + DVD (tarif unique)	20,70 €	30 ans, le m <sup>2</sup>	116,00 €
<b>MÉDIATHÈQUE : SALLES DE RÉUNION DU REZ-DE-CHAUSSÉE</b>		<b>COLUMBARIUM : TERRAIN</b>	
Associations de Bubry	Gratuit	15 ans	97,00 €
Associations et organismes extérieurs :		30 ans	230,00 €
- Petite salle / jour	41,00 €	<b>COLUMBARIUM : CASE</b>	
- Grande salle / jour	76,00 €	15 ans	385,00 €
<b>CHAPITEAU (RÉSERVÉ AUX ASSOCIATIONS)</b>		30 ans	575,00 €
Location	40,00 €	<b>DIVERS</b>	
Caution	150,00 €	Buse PVC posée, le m linéaire	47,00 €



## Voirie

### TRAVAUX RÉALISÉS DURANT LE 2ÈME SEMESTRE 2014

#### VOIRIE URBAINE

- Aménagement de la rue du Dr Troudet
- Réfection de la cour de l'école Teir Dervenn



#### VOIRIE RURALE

##### Enrobé, fossés et accotements :

- Route de Trévingard
- Route de Botcalper
- Route de Caniac
- Route de Keryagunff
- Route de Kergoff / Kerhel
- Route de Vieux Saint Yves : de Kerbrevest à la limite de Quistinic

##### Tri-couche :

- Penhoët
- Manéantoux
- Kerourio Vras

##### Chemins d'exploitation :

- Kergoff
- Brambazo

### Enrobé ou tri-couche ?

#### Définitions :

L'enrobé (ou enrobé bitumineux) est un mélange de graviers, de sable et de goudron (ou bitume) appliqué en une ou plusieurs couches pour constituer la chaussée des routes.

Le tri-couche est formé de trois couches de goudron alternées avec des couches de granulats de plus en plus fins.

#### Pour quels usages ?

Pour chaque route à refaire, le choix de faire appliquer de l'enrobé ou du tri-couche est déterminé en fonction de l'état de dégradation de la chaussée, de l'intensité de son usage et des types de véhicules (VL, PL, engins agricoles) qui l'empruntent régulièrement :

- Pour une route moyennement à très dégradée et à usage moyen à très intensif, le choix se portera sur un revêtement de type enrobé.
- Pour une route à usage peu intensif, le choix se portera sur un revêtement de type tri-couche.



### DÉGRADATION D'UN CHEMIN D'EXPLOITATION

Clément Evano et Nicole Guillemot ont constaté les dégradations commises sur le chemin d'exploitation débouchant en face de la route de Botconan, à la sortie de Saint-Yves en direction d'Hennebont. Le montant du préjudice s'est élevé à 7 434 € TTC. Une plainte contre X a été déposée auprès de la gendarmerie de Plouay.



**TRAVAUX EFFECTUÉS  
PENDANT LE 2ÈME SEMESTRE 2014**

- Changement des huisseries à l'école Teir Dervenn,
- Changement de deux portes issues de secours à la salle polyvalente,
- Pose d'un portail et d'un portillon à l'entrée du parc Caudan,
- Restauration des murs de la petite maison du parc Caudan,
- Couverture en bac acier de la grange du parc Caudan,
- Fresque sur le mur de l'école La Feuillaison, côté rue de Guéméné,
- Réfection de l'étanchéité des toits de la salle de sieste et des toilettes de l'école maternelle La Feuillaison.



Réception des travaux de l'école Teir Dervenn.



Les murs de la petite maison du parc Caudan ont été remontés et sécurisés.



Pose d'un portail et d'un portillon à l'entrée du parc Caudan.

Fresque sur le mur de l'école La Feuillaison, côté rue de Guéméné.



**TRAVAUX DE BÂTIMENTS PRÉVUS EN 2015**

- Toit du funérairem,
- Préau fermé de l'école La Feuillaison :  
ragrage du sol et des murs, peinture, réseau électrique.

**AMÉNAGEMENT DU BOURG DE SAINT-YVES**

Une réunion publique aura lieu au début de l'année 2015 pour présenter les plans retenus par la municipalité. Les travaux se dérouleront en trois tranches, la première étant programmée pour la fin de l'année 2015.

**ÉCLAIRAGE PUBLIC**

La rue des Genêts va être équipée d'un éclairage public.



**BOULODROME**

Un boulodrome couvert sera construit dans le parc de la salle polyvalente au premier semestre 2015. Des demandes de subventions ont été adressées au Conseil général.

## Les Temps d'Activités Péri-scolaires

Depuis la rentrée de septembre 2014, les élèves des écoles publiques La Feuillaison et Teir Dervenn expérimentent la nouvelle organisation mise en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Les nouvelles activités péri-scolaires organisées par la Commune ont lieu à l'école Teir Dervenn, le lundi et le jeudi de 15 h 30 à 16 h 30 et pour les enfants de l'école La Feuillaison, elles se déroulent au Pôle Enfance Jeunesse, de 15 h 30 à 16 h 30 également, mais cette fois, le mardi et le vendredi. Toutes les animations sont gratuites pour les familles.

Compte-tenu des effectifs, quatre ateliers sont proposés aux écoliers de La Feuillaison et deux pour ceux de l'école Teir Dervenn.

Au cours de la première période (de la rentrée de septembre aux vacances de Toussaint), les enfants ont pu jardiner, faire du hip hop, de la photo, du sport, de la cuisine, des jeux d'adresse et des jeux collectifs.

Pour la période suivante, qui courait de début novembre jusqu'aux vacances de Noël, il leur a été proposé des ateliers jardinage, initiation musicale, djembé, sport, photo, théâtre, travaux manuels et jeux collectifs.

A partir du mois de janvier 2015, et jusqu'aux vacances de Pâques, une nouvelle période d'activités est proposée avec toujours du jardinage et du sport, mais aussi un atelier Kamishibai (théâtre d'image japonais), de la motricité, de la couture et du tricot, de la gravure, de la relaxation, de la poterie, un concours de dessin, un parcours citoyen, la découverte de l'environnement...

Toutes ces activités sont encadrées par des animateurs diplômés rémunérés par la commune ; des bénévoles peuvent intervenir occasionnellement, mais toujours en binôme avec des animateurs.

Il est à noter que les enfants ne pouvant être inscrits sur les ateliers pour des raisons de nombre de places ou ne souhaitant pas aller en TAP, peuvent être pris en charge par les équipes des garderies péri-scolaires qui proposent aussi des activités sur un thème décliné tout au long de l'année scolaire : « Les Planètes et le système solaire » à Teir Dervenn et « Les Cinq sens » à La Feuillaison.

Un comité de suivi composé de représentants de la mairie, d'enseignants, de représentants de parents d'élèves et du personnel, se réunira trois fois au cours de l'année scolaire afin d'évaluer les actions mises en place et leur organisation.



On joue du djembé avec François, et Nathalie nous a présenté des instruments de musique.



Avec Corinne, on a cherché des photos et on a créé un jeu de « Memory ».



Avec Nathalie, on récolte les radis qu'on a semés et on apprend à faire du compost avec Joël et Anne.





On a fait des jeux de ballons avec Irek, intervenant de l'association Profession Sport 56.



On a bien ri à l'atelier théâtre animé par Nathalie !



Avec Véronique, on a fabriqué un terrain de football et modelé des footballeurs de toutes les couleurs.



À l'atelier motricité, avec Corinne, on a grimpé, rampé, sauté et essayé tous les parcours !



### Le Relais Assistantes Maternelles « Dorn-Ha-Dorn »



Depuis janvier 2014 le relais parents assistants maternels Dorn-Ha-Dorn accueille adultes et enfants un vendredi matin sur deux pour le plus grand plaisir de tous. Les adultes se retrouvent pour un moment de rencontre et d'échange et les enfants découvrent de nouvelles activités et se sociabilisent auprès des autres enfants et adultes.



Plusieurs fois dans l'année, des intervenants sont venus animer la matinée avec Laëtitia Demeester, l'animatrice du RAM. Sandra, de l'association « La Petite fabrique » est intervenue pour faire découvrir différentes matières et textures aux adultes et aux enfants (peinture, carton, argile...), Vincent nous a fait chanter, danser et découvrir de nouveaux instruments de musique et Claude, professeure d'expression corporelle, lors des séances d'éveil corporel, nous aide à comprendre, grâce à l'observation de l'enfant qui joue, son développement moteur.

Les autres matinées sont consacrées soit à du jeu libre avec le matériel installé spécifiquement pour les tout-petits, soit à des activités manuelles proposées aux enfants.

Pour Pâques, enfants et adultes ont participé à une chasse à l'œuf dans le jardin du parc Caudan sous un soleil radieux. La matinée s'est terminée par une dégustation de chocolats et des comptines mimées.



Pour la fin de l'année, le spectacle « Saisons » joué par Karen de la compagnie Balala a été offert aux jeunes enfants et à leurs accompagnants adultes. L'émerveillement était au rendez-vous grâce à la voix envoûtante de l'artiste et à ses jeux d'ombre et de lumière.

Pour 2015, les assistantes maternelles ont souhaité continuer les mêmes activités, qui plaisent tant aux adultes qu'aux enfants. Au printemps, nous irons tous ensemble visiter une ferme pédagogique.

Les parents peuvent participer à toutes les animations avec leurs jeunes enfants, n'hésitez donc pas à contacter Laëtitia pour plus de renseignements.

Les horaires ont été modifiés pour mieux répondre aux besoins des parents et des assistantes maternelles.

Quant à la permanence téléphonique (02.97.50.64.22), elle a toujours lieu le jeudi de 13h30 à 17h30.

Les rendez-vous peuvent être pris sur la commune de votre choix le lundi toute la journée et les mardis et vendredis après-midi.





## Chez les adolescents

En 2014, les jeunes ont participé à la réalisation de plusieurs graffs :

- sur le transformateur électrique de la place des écoles à Saint-Yves pendant les vacances de printemps,
- sur le mur de l'école publique La Feuillaison, côté rue de Guémené, au mois de juillet,
- sur le transformateur électrique situé près de la caserne des pompiers, pendant les vacances de Toussaint.



Pendant l'été 2014, trois camps leur ont été proposés : sports d'eau à la base nautique de Taupont, équitation à Quéven et un camp itinérant le long du Blavet où ils ont pu faire du vélo, du kayak, des randonnées et découvrir le milieu aquatique.

Projets pour l'année 2015 : un « bivouac santé », trois camps d'été et un thème à déterminer avec les jeunes.



Les jeunes vendent des gâteaux pour aider à financer leurs sorties.

Dès l'âge de 10 ans les jeunes peuvent participer gratuitement aux activités proposées par le Local des jeunes, moyennant une cotisation annuelle. Seules les sorties sont payantes ; le montant demandé est calculé en fonction des quotients familiaux.

Activités « passerelles » pour les enfants de 10 à 12 ans

En fonction de leurs souhaits et des activités programmées, ils pourront accéder aux deux sites : enfants et local des jeunes.

## Chez les plus jeunes



En 2015, les activités proposées auront pour thème la santé et le bien-être.

Dans le cadre des animations organisées pendant les vacances d'été, les enfants ont pu participer à plusieurs camps :

- Sports aquatiques à Taupont,
- Équitation à l'écurie d'Ô à Inguiniel,
- Tir à l'arc à Bubry.





## LES RÉSIDANTS EN SORTIE



Visite à la chapelle Sainte Hélène et rencontre avec Monsieur l'abbé au presbytère.



Petit tour de piste au plateau multi-sport !



Une visite au marché un mercredi matin.

## LES ARTISTES À L'OEUVRE

Atelier peinture  
avec Louissette,  
Monique et  
Hélène.



Atelier tricot et  
crochet avec le  
Club « De fil en  
aiguille » de la  
médiathèque  
municipale.

**LE SPORT C'EST BON POUR LA FORME**



On se dégourdit les jambes à bicyclette.



Atelier gym-douce.



Partie de boules sur la pelouse de la résidence.

**LE PLAISIR DE JARDINER**



On sème des pensées dans des barquettes et on les repiquera ensuite dans les parterres de la résidence.



Arrachage des pommes de terre plantées au printemps et... corvée de pluche !

**LE PLAISIR DES PAPILLES AUSSI**



On étale la pâte à crêpe.



Déjeuner façon « pique-nique ».

# Hor pajenn e breton

Én Ignél 'oé ganet Édouard Bévan ér blé 1930, hag a-zrebin 1945 oé deit er hrenn-baotr de viùein é Bubri get é dud. Er blé 1958, chetu eañ doh num staliein get é bried, Eugénie, én ou zachenn a Sant-Uberh-Bubri. Brudet é en den aveit bout kaset ur yoh baleu festeu get é akordéoñs a-zrebin er bléieu 1950, tré beteg er bléieu 1970-80.

D'en oed a 12 vlé é kroga Édouard de ziskein sonein get en akordéoñ diatonek, é-gunan-kaer ha ken'meit dré skouarn. Mes, fonnapl er-walh, éh a er paotr de gemér kentelieu aveit diskein en akordéoñs kromatek get évreur-kaer, Eugène Hervé : « Ah ! Azé 'oé ket mémestra ! Azé 'oé sonereh ! » Er vreudér Hervé - Job hag Eugène, paotred ou akordéoñs ou-deu - zo sonéion mil anaùet dré er Vro Pourlet a-beh. Ar-un-dro sonein, gozimant èl sonéion a vichér, Job zo paotr er lihérieu hag Eugène, hag e sona eùé get er saksofon, e gelenna er sonereh én ur zerhel un davarn ér Gemené (Le Café Pointu, hag e zo deit de vout ti en douristed a-houdé), hag àr-lerh én Henbont.

Dall é Eugène. Konduet é neuzen get Édouard ; hag ou-deu é vonet de sonein ér baleu - stank en nivér anehé a-benn éno -, ha mar a-weh mEMP « beteg Aodeu en Hanténoz ». Kent kaouit un oto d'en oed a naontek vlé, éh a er paotr àr vélo doubl : « Me akordéoñs àr me hein, Eugène àrdran dein, er sakso, er vanderé... rah 'beh en treu 'oé àr er vélo doubl ! Ur weh bennek, - m'es-mé hir choñj a gement-sé ! -, me 'zelié sonein é Poull 'groéz, d'enderù, - goudé er brezél e oé -, ha b'oe é-leih a doulleu àr en hent. Neuzen dré ma oemp hun-deu àr er vélo doubl-sé, oeit er vélo én un toull bennek... ha kouéhet ! Eürus er-walh 'oemp dégouéhet !... »

Just-èl ur yoh akordéoñsériion a oed geton, Édouard e sona dré skouarn en tonieù ag er Vro ; 'n um harpein e hra àr er sonéion Tangi ha Poch-gaor, ha sonein e hra en tonieù en dès klevet a-glei hag a-zéheù. Neoh, aveit sonein en tonieù musette hag e blija bras d'en dud d'er hourz-sé, é hra-éan get skrideu-muzik.

Sonein e hra get pasabl a sonéion erall, mes dreist-holl get é vreudér : Raymond doh er sakso, Albert doh er pod-tredan ha Jean doh en akordéoñs. Anaùet int èl L'orchestre des frères Bévan.



L'orchestre des frères Hervé : Eugène et Job



Édouard Bévan



*L'orchestre des frères Bévan, avec Raymond au saxophone et Édouard à l'accordéon*

Edouard Bévan est né en 1930 à Inguinél, puis est venu habiter à Bubry avec ses parents à partir de 1945. En 1958, il s'installe avec son épouse Eugénie dans leur ferme à Saint-Hubert, à la sortie de Bubry, sur la route de Melrand. Il est bien connu pour avoir animé avec son accordéon de nombreux bals de noces des années 1950 aux années 1970-80.

C'est vers l'âge de 12 ans qu'Édouard apprend seul et d'oreille l'accordéon diatonique. Mais rapidement, il prend des cours pour apprendre à jouer de l'accordéon chromatique avec son beau frère Eugène Hervé : « Ah! Là, c'était pas pareil ! Là, c'était la musique ! ». Les frères Hervé – Job et Eugène, tous les deux accordéonistes – sont des musiciens reconnus dans le Pays Pourlet. En parallèle de leur activité de musiciens quasi

professionnels, Job exerce la profession de facteur et Eugène, qui est aussi saxophoniste, enseigne la musique alors qu'il tient un café à Guéméné (le Café pointu, actuel office de tourisme), puis à Hennebont.

Eugène est aveugle et Edouard le conduit, alors qu'ils jouent ensemble dans les nombreux bals de l'époque, parfois « jusque dans les Côtes du Nord ». Avant d'avoir une voiture à ses 19 ans, il roule en tandem : « L'accordéon sur le dos, Eugène derrière, le saxo, la grosse caisse, tout, tout sur le tandem ! Une fois, je me rappelle, je jouais à Poulgroix, c'était l'après-midi, après la guerre, il y avait plein de nids de poule sur la route. Alors comme on était tous les deux sur le tandem, le vélo est parti dans les nids de poule... tombés ! Heureusement qu'on était arrivé ! »

Comme de nombreux accordéonistes de sa génération, Edouard joue d'oreille le répertoire traditionnel : il se réfère aux sonneurs de Melrand Tanguy et Poch Gaor, joue les morceaux qu'il a entendu. Mais pour le répertoire musette très apprécié à l'époque, il utilise des partitions.

Il joue avec de nombreux autres musiciens, mais en particulier avec ses frères : Raymond au saxophone, Albert à la batterie et Jean à l'accordéon. C'est L'orchestre des frères Bévan.

Poar ar 'leur !

Anne-Marie Nicol,  
Fabrice Malardé,  
et Jérôme Masson.



### Morgane et Guirec ROUSSEAU

#### MARAÎCHAGE EN CONVERSION BIOLOGIQUE

Saint-Armel - 56310 BUBRY

Marché tous les mercredis matin, sur la place de l'église.

Vente directe à la ferme le vendredi de mars à novembre.

Possibilité de passer des commandes.

Tél. : 06 83 13 01 93



### LES BERGERS D'ER BOREL

Marie-Eve SEBAOUN et Pierre RAULT

Stang er Borel – 56310 BUBRY

Vente de viande biologique d'agneau, de mouton, de veau et de boeuf.

Tannerie artisanale écologique.

Tél. : 09 84 02 10 48 / 06 35 11 55 53

Courriel : lesbergersderborel@gmail.com

Site : www.lesbergersderborel.fr

Les bergers d'er borel



### BUBRY AGRI

David RAUD

24 rue de la Libération – 56310 BUBRY

Vente et réparation de matériel agricole.

Tél. : 02 97 51 70 05 / 06 86 25 05 96



### AMBULANCES URGENCES 56

Mathieu LE SAUSSE et Ophélie KERJOUAN

ZA de Kerlevic - 56310 BUBRY

Tél. 02 97 51 76 98

Courriel : ambulances-urgence56@orange.fr

**AMBULANCES URGENCE 56**

**Secours Adulte et Pédiatrique**

<b>BUBRY</b>	<b>02 97 51 76 98</b>
<b>CAMORS</b>	<b>02 97 39 2000</b>
<b>PLUMELIAU</b>	<b>02 97 51 92 92</b>

**Urgences 24h/24 - Consultation**

**Transfert - Entrées / Sorties**

**Transport de malades assis**

**Radiothérapie - Dialyse**

**Chimiothérapie**

ZA de Kerlevic  
56310 BUBRY

6, bis Rue des Sabotiers  
56330 CAMORS

4, Rue du Manégoon  
56930 PLUMELIAU

**TAXI** Seules  
étrançes

### EPOUCE

Site de covoiturage interactif

Pascal HÉNAFF

Saint-Yves – 56310 BUBRY

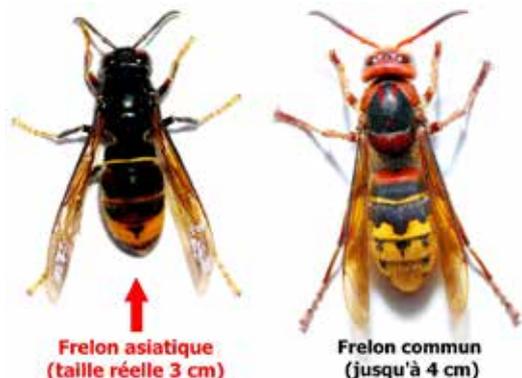
Site : www.epouce.fr





## LE FRELON ASIATIQUE : VESPA VÉLUTINA NIGRITHORAX

Le frelon asiatique aurait été introduit accidentellement en France vers 2004 : une reine fécondée serait parvenue dans la région de Bordeaux dans un lot de poteries importées de Chine.



Les frelons doivent, tous les ans, recommencer une colonie en partant d'un seul individu. En effet, toute la colonie meurt au cours de l'hiver et le nid n'est jamais réutilisé. Vers la mi-octobre, avant de mourir, la reine a donné naissance à plusieurs centaines de jeunes reines : les gros nids peuvent en produire plus de 500 ! Les futures reines quittent le nid courant septembre et s'accouplent jusqu'à la mi-octobre avant d'entrer en hibernation. Seules les jeunes reines fécondées à l'automne perpétueront l'espèce au printemps suivant.

Vers fin février, quand la température s'élève, les jeunes reines se réveillent et partent à la recherche de nourriture, notamment de sucres, qu'elles vont trouver très souvent sur des plantes et arbustes à fleurs, particulièrement certains camélias.

La jeune reine construit seule le premier nid, appelé nid primaire, qui a la particularité de ne pas résister aux intempéries. C'est pourquoi on le trouve le plus souvent près des habitations où les abris sont nombreux : hangar, avancée de toit, etc. En mai, le nid a la taille d'un ballon de handball et de nombreuses ouvrières sont déjà nées. C'est à ce moment-là qu'une partie de la colonie quitte le nid primaire et s'installe dans le voisinage, le plus souvent en haut d'un arbre, mais aussi parfois près du sol dans une haie, un arbuste, ce qui peut le rendre très dangereux. Dès lors, seules les ouvrières iront chercher la nourriture et les matériaux pour la construction du nid. Quelques ouvrières restent dans le nid primaire pour veiller au bon développement des larves restantes qui, une fois adultes, rejoindront à leur tour le nid secondaire.

Au printemps, le frelon asiatique chasse les insectes pollinisateurs sur les fleurs où il les capture et les découpe pour ne garder que le thorax, mets riche en protéines essentielles au développement des larves. En été, les fleurs devenant plus rares et le nombre de larves dans le nid s'accroissant, le frelon se tourne alors souvent vers les ruches pour s'alimenter. De septembre à début octobre, c'est là que la prédation est la plus forte.

Par sa consommation d'insectes pollinisateurs, le frelon asiatique fait peser un grave risque de déficit de pollinisation pour de nombreux végétaux. Concernant les abeilles, les observations faites par les apiculteurs sont alarmantes. Si le nombre d'abeilles attrapées sur les fleurs est important, le plus grand danger a lieu pendant l'été : les abeilles stressées par les attaques ne vont plus butiner et restent serrées sur la planche d'envol pour se protéger. Il n'est pas rare à ce moment-là de voir des frelons capturer des abeilles à l'entrée de la ruche, et même pénétrer à l'intérieur et détruire la colonie. En quelques jours un rucher de deux à trois ruches peut être anéanti. Sur les plus gros ruchers, le problème

vient souvent de l'arrêt de ponte de la reine en septembre et début octobre dû au stress provoqué par la présence de frelons devant la ruche. Une ruche qui ne renouvelle pas suffisamment sa population en fin d'été / début d'automne a peu de chance de survivre à l'hiver.

### LE PIÉGEAGE

#### POURQUOI PIÉGER LES FONDATRICES ?

Au printemps, il est important de détruire les nids primaires mais en automne la destruction des nids n'empêche pas la multiplication des colonies car les jeunes reines sont parties chercher un abri où hiberner. De plus, des attaques d'oiseaux (pie, corneille, geai...) sur des nids en fin de vie ont été observées, ce qui peut laisser penser que demain le frelon asiatique aura peut-être des prédateurs... Le piégeage des fondatrices est donc essentiel et doit être mené de manière très sélective.

#### OÙ ET QUAND INSTALLER LES PIÈGES ?

- près des ruches et des lieux de stockage des hausses : toute l'année, sauf de décembre à mi-février où cela est inutile,

- à proximité des lieux de conservation des fruits, près des composteurs et de certains végétaux à fleurs (ex. : camélia à fleurs simples), aux alentours des anciens nids (les jeunes reines ayant hiberné dans les environs) : de mi-février à début mai quand les jeunes reines se déplacent pour s'alimenter, construire le premier nid et nourrir les jeunes larves et de septembre à fin novembre pour capturer les jeunes reines parties du nid pour s'accoupler et chercher un abri pour l'hiver.

#### QUELS APPÂTS METTRE DANS LES PIÈGES ?

- de fin février à début mai et de mi-septembre à fin novembre : appâts à base de glucides (alimentation des reines). Faire un mélange à base de bière ou de vin et ajouter un sirop sucré et odorant: grenadine, fraise... On peut ajouter un peu de « Picon », l'alcool repoussant les abeilles,

- en été : appâts à base de poisson ou de viande car les frelons recherchent des protéines pour nourrir leurs larves.

N.B. : une fois que votre piège contient des frelons, ne les enlevez pas sauf s'il y en a beaucoup et ne le nettoyez pas à fond : les phéromones déposées par les frelons ont un effet répulsif pour beaucoup d'insectes et un effet attractif pour les frelons eux-mêmes.

### LA LUTTE S'ORGANISE !

**Au niveau de Bubry : cet automne plusieurs nids ayant été repérés, la municipalité a nommé Jean-Charles Michard référent dans la lutte contre la prolifération du frelon asiatique. Si vous localisez un nid, signalez-le en mairie afin qu'il soit recensé. Des fiches de pièges à confectionner sont disponibles en mairie et à la médiathèque.**

**Au niveau du Département : depuis le 1er janvier, la destruction des nids est subventionnée à hauteur de 50 % pour une dépense plafonnée de 110 € à 400 € variant selon l'accessibilité du nid.**



**L**e groupe Melvenn (musique bretonne traditionnelle) et la batucada Apito lors de la Fête de la musique, le 21 juin.



**D**es panneaux présentant les blasons de Bubry et de ses villes jumelles, Macroom et Marcallo con Casone, ont été installés aux entrées des bourgs de Bubry et de Saint-Yves. Ils ont été inaugurés le 6 juillet dernier, à l'occasion de la venue des délégations irlandaises et italiennes.

En 2015, la rencontre des trois communes se déroulera à Marcallo con Casone du 24 au 27 avril. Une délégation menée par Roger Thomazo, maire de Bubry et Loïc Sesquière, président du Comité de jumelage représentera notre commune.

*NB : Le Comité de jumelage organise régulièrement des manifestations ouvertes à tous, telles que repas, voyages, stages, cours d'italien. N'hésitez pas à y participer !*

**L**e 31 août, quatre chapelles ont participé à la 6ème édition des Chapelles ouvertes durant laquelle elles ont accueilli chacune une exposition de créations d'artistes locaux. La journée s'est terminée en beauté par un concert de harpe celtique de Clotilde Trouillaud dans la chapelle Sainte-Hélène.



**U**ne formation aux gestes de premiers secours (PSC1) organisée par l'Association de Formateurs de Secourisme du Pays de Plouay a eu lieu du 8 au 12 décembre. Bubry compte désormais 9 secouristes supplémentaires !

Une prochaine session est prévue du 19 au 25 janvier 2015, les horaires seront établis en fonction des inscriptions. Renseignements et inscriptions auprès du formateur, Ludovic RAUTUREAU : 06 32 15 57 30.





Cette année, le « Noël des arts » organisé par l'Association d'animation du Pays Pourlet a eu lieu à Bubry, les 13 et 14 décembre. Vingt-six artistes locaux, amateurs ou professionnels, ont exposé leurs créations dans la salle polyvalente.



Comme chaque année au début du mois de décembre, les sapeurs pompiers ont fêté leur patronne, Sainte Barbe.  
*Debout, de gauche à droite :* Gwenaëlle Nicol, promue Caporal chef, Estelle Romieux, promue Sergent, Yannick Guillemot qui a pris sa retraite après vingt-cinq ans de service, Julie Le Strat, promue Caporal chef, Agnès Le Gall et Hervé Le Boulch qui ont reçu la médaille décernée pour quinze ans de service.  
*Devant, de gauche à droite :* Tristan Le Floch, Louanne Stéphant et Anthony Philippe, nouvelles recrues 2014 pour le Centre de Secours de Bubry.



Le 11ème Marché du terroir s'est déroulé le 12 octobre dernier à la salle polyvalente où près de quarante exposants ont proposé leurs produits et réalisations.



### UNE NOUVELLE ASSOCIATION : BUBRY YOGA

Au mois de septembre dernier, une nouvelle association a vu le jour : Bubry Yoga qui, comme son nom l'indique, a pour but de dispenser des cours de yoga.

Les séances ont lieu le mardi soir, à 19h30, sauf pendant les vacances scolaires, dans la salle de judo de l'Ecole Publique La Feuillaison.

Les adhérents travaillent la respiration, les postures de yoga et la relaxation, dans un climat de détente propice au lâcher-prise, et ceci selon les possibilités de chacun.

Les débutants sont les bienvenus et peuvent bénéficier d'une séance d'essai.

Renseignements : 02 97 51 74 32 / 02 97 51 30 27



#### Composition du Bureau

Présidente : Danielle Le Peutrec,  
Secrétaire : Marie-France Le Stunff  
Trésorière : Christine Guillemot



### LES 4 PATTES BUBRYATES

Le club canin créé au printemps 2014 compte actuellement :

- Quinze chiots inscrits à la séance « éveillé et sociabilisation »,
- Vingt chiens au cours d'éducation,
- Dix chiens pour le cours « Chiens confirmés et compétition ».

#### ACTIVITÉS DIVERSES

##### - Participation à des expositions :

Le 14 décembre dernier, douze chiens fréquentant le club ont participé à l'Exposition Canine Internationale organisée à Nantes par la Société canine Saint-Hubert de l'Ouest.

##### - Sauvetage en mer :

Actuellement, un chien du club le pratique et d'autres s'y préparent.

##### - Activités avec des personnes âgées et hospitalisées :

Trois chiens participent à des activités avec des résidents de maison de retraite et des personnes hospitalisées.

##### - Activités interclubs :

Des entraînements communs avec le Club Breiz Aquatique Terre Neuve ont lieu régulièrement.

#### A VENIR

- A partir de janvier, un dimanche par mois, des promenades et des randonnées avec les chiens seront organisées,
- A partir du printemps, le Club proposera des initiations à l'eau pour toutes les races.



### LES NOUVEAUX LOCAUX DE BUBRY'ARTS ET DE LA SOCIÉTÉ DE CHASSE



En septembre, après quelques travaux de rafraîchissement et d'aménagement effectués par leurs adhérents, les artistes de Bubry Art et les chasseurs de la Société de chasse ont investi leurs nouveaux locaux mis à disposition par la municipalité dans le bâtiment de l'ancienne Poste.



## LA GAULE MELRANDAISE

La Gaule melrandaise est une association agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques (AAPPMA). Son territoire d'action s'exerce sur les communes de Melrand, Bubry, Bieuzy les Eaux et Guern. Elle gère les étangs communaux de Melrand et de Guern ainsi que huit biefs du Blavet.

Le siège social de l'association est désormais à la « Maison de la pêche » à Melrand. La Gaule Melrandaise dispose d'une école de pêche et organise régulièrement des chantiers de nettoyage et d'entretien des rivières et ruisseaux situés sur son territoire : sept chantiers ont lieu chaque année. Pêcheurs et non pêcheurs, amoureux de la nature, se retrouvent dans une ambiance amicale pour nettoyer et redonner vie aux cours d'eau : en 2013, 3,9 km ont ainsi été restaurés.



Lors de l'acquisition annuelle des permis de pêche, le chèque de cotisation doit être libellé à l'ordre de l'« AAPPMA de Melrand », cela permet de donner les moyens financiers à l'association de perpétuer l'action des bénévoles qui, depuis deux générations oeuvrent à la mise en valeur d'un des plus beaux patrimoines piscicoles de Bretagne.

Protéger la nature, c'est l'affaire de tous !

Site de l'association : <http://www.gaule-melrandaise-56.fr>



## COURS DE HIP-HOP

L'association de danse JC K\*Lity Art de Guyomard donne des cours de danse tous les vendredis (hors vacances scolaires) depuis le 26 septembre à la salle polyvalente.

La professeure, Marina Coriton accueille :

- Les petits (de 4 à 6 ans) de 17h à 18h pour des cours de Baby danse, éveil et découverte de danses diverses.
- Les moyens (de 7 à 10 ans) de 18h à 19h pour des cours de hip-hop, basés principalement sur les figures également appelées breaks.
- Les ados (à partir de 11 ans) et les adultes de 19h à 20h pour les mêmes types de cours que les moyens.

Les différents cours remportent un vif succès !



## LE BAGAD A SOUFLÉ SES 50 BOUGIES !

C'est sous un soleil estival et en grande pompe que le Bagad Sant Ewan a fêté son cinquantième anniversaire les 26, 27 et 28 septembre.

Au programme : concerts, fest-noz, randonnée chantée et défilé dans les rues de Bubry avec les bagadou de Vannes, Pontivy, Camors et les cercles du Croisty et de Melrand. Une belle réussite !





## SOIRÉES CINÉMA À LA MÉDIATHÈQUE

Chaque début de mois depuis la rentrée de septembre, la médiathèque municipale et Françoise Dahringer, programmatrice bénévole au cinéma de Guéméné-sur-Scorff vous invitent à assister à des séances de projection des bandes-annonces des films programmés par le Cinéroch.

Rires, frissons, émotions et convivialité garantis ! Le tout accompagné d'une tasse de thé ou de café et de petits gâteaux...

Entrée libre, ouvert à tous, adhérents ou non à la médiathèque : une façon originale de découvrir la programmation du Cinéroch !



## ELECTIONS DÉPARTEMENTALES 2015

Les élections départementales auront lieu les 22 et 29 mars 2015. À compter de ce scrutin, les « élections départementales » et les « conseils départementaux » remplacent les « élections cantonales » et les « conseils généraux ».

Le mode de scrutin est également modifié, passant à un renouvellement intégral des conseils au scrutin binominal majoritaire pour un mandat de 6 ans (au lieu d'un renouvellement par moitié au scrutin uninominal tous les 3 ans).

**A noter :** Pour voter, il est nécessaire d'être inscrit sur les listes électorales du bureau de vote où on se présente et de justifier de son identité à l'aide d'une pièce d'identité comportant une photo (carte d'identité, passeport, permis de conduire, etc.). La présentation de la carte électorale n'est pas obligatoire.



## ATELIER « CORPS ET MÉMOIRE »

A l'initiative de CPAM, un atelier mémoire animé par Isabelle Zérab aura lieu du 9 janvier au 27 mars chaque vendredi de 9h15 à 10h30.

Mise au point par la Fédération française d'éducation physique et de gymnastique volontaire (FFEPGV), l'atelier « Corps et Mémoire » est une méthode originale qui associe le mouvement, le mental, la concentration, la relaxation et apporte des outils utilisables de façon autonome, la finalité de ce programme étant de stimuler et ré-entraîner les mécanismes de la mémorisation et d'améliorer la mémoire à partir de 55 ans.

Contact : 02 97 28 80 44 / 06 85 34 58 78



## ATTENTION TRAVAUX !

Les agents des services techniques interviennent régulièrement sur la voie publique.

Leurs missions :

- Entretien des routes, les accotements,
- Débroussailler, élaguer,
- Nettoyer la voirie urbaine.

Quand ils font ces travaux, les agents installent des panneaux pour le signaler. Alors, quand vous arrivez sur une zone de travaux, levez le pied et ralentissez : derrière les panneaux il y a des hommes, ne les mettez pas en danger !





### FEUX DE JARDIN ET DE VÉGÉTAUX

Depuis la circulaire interministérielle du 18 novembre 2011, le brûlage à l'air libre des déchets verts est rigoureusement interdit : ils doivent être compostés ou déposés en déchèterie.

### JOURNAL DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le journal du Conseil général n'est plus distribué par voie postale mais vous pouvez vous le procurer en mairie et à la médiathèque.

### TRAVAUX DE JARDINAGE OU DE BRICOLAGE : RESPECTER LES BONS HORAIRES

Les travaux de jardinage et de bricolage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ...) ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :



- Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30,
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

### LES MARCHÉS DE BUBRY



Le **marché bimensuel** du bourg de Bubry a lieu les 2ème et 4ème mercredis du mois. On y trouve des produits alimentaires, de l'habillement, des animaux de basse-cour ainsi que, ponctuellement, outillage, literie et autres produits de déballeurs occasionnels.

Depuis quelques années, des **producteurs locaux** viennent également **tous les mercredis matin** sur la place de l'église. Actuellement, on y trouve les fruits et légumes cultivés par Morgane et Guirec Rousseau à Saint-Armel et les volailles, lapins et charcuterie de la Ferme Le Beller, de Bieuzen.



Tous les **vendredis, à partir de 18h30**, le marché de **producteurs locaux** se tient sur le parking de la Crêperie Ar Vadelen. On y trouve : fromages, produits d'épicerie, charcuteries, fruits et légumes, bières artisanales, graines germées, pains et occasionnellement, des créations artisanales.



Cette année, le recensement se déroule dans notre commune ! Il a lieu du 15 janvier au 14 février 2015. Se faire recenser est un geste civique, qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune. C'est simple, utile et sûr. Voici toutes les informations pour mieux comprendre et pour bien vous faire recenser !

### LE RECENSEMENT, C'EST UTILE À TOUS

Des résultats du recensement de la population découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transports sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement, etc.). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés et leurs clients, et les associations leur public. En bref, le recensement permet de prendre des décisions adaptées aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

### LE RECENSEMENT, C'EST SIMPLE : PAS BESOIN DE VOUS DÉPLACER

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présentera chez vous, muni de sa carte officielle. Il vous remettra vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous le préférez, les questionnaires papier à remplir concernant votre logement et les personnes qui y résident.

- Si vous choisissez de répondre par internet, rendez-vous sur le site : [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr) et cliquez sur « Le recensement en ligne, c'est ici ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent vous a remis lors de son passage. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

- Sinon, remplissez lisiblement les questionnaires papier que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous y aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

### LE RECENSEMENT, C'EST SÛR : VOS INFORMATIONS PERSONNELLES SONT PROTÉGÉES

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Pour plus d'informations, consultez le site internet : [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)

### LES AGENTS QUI VIENDRONT VOUS RECENSER À PARTIR DU 15 JANVIER 2015



Loïc Sesquière



Carla Lopez



Franck Simon



Nathalie Laupin



Sylvie Le Provost

## LES AIDES POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Depuis plusieurs années, Lorient Agglomération encourage les propriétaires à améliorer le confort et la qualité de leur habitat en leur permettant de bénéficier, sous certaines conditions, de subventions pour la réalisation de travaux, notamment en matière d'économies d'énergie, mais aussi pour la remise en état d'un logement dégradé ou pour l'adaptation du logement liée au vieillissement ou au handicap.

Le dispositif mis en place par Lorient Agglomération s'adresse principalement aux propriétaires occupants et permet de conjuguer, selon les situations, des aides de Lorient Agglomération, de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), de l'Etat (programme Habiter Mieux), du Département, des Caisses de retraite ... et des prêts à taux zéro (écoPTZ, prêt rénov ou prêt social de Lorient Agglomération).

Depuis 2013, l'accent est mis sur la rénovation énergétique, c'est-à-dire les travaux permettant de réaliser des économies d'énergie (travaux d'isolation, de chauffage, de menuiserie, de ventilation...) avec comme objectif d'aider techniquement et financièrement les propriétaires d'un logement de plus de 15 ans à entreprendre des travaux visant à diminuer d'au moins 25 % leurs dépenses d'énergie.

Concrètement, ce dispositif se traduit par un accompagnement personnalisé proposé par Lorient Agglomération, réalisé gratuitement. Un technicien, après visite du logement, se charge de réaliser un diagnostic thermique à domicile, d'élaborer à partir du souhait du propriétaire un projet de travaux cohérent et de monter le dossier de financement et de demandes de subvention auprès des organismes susceptibles d'apporter une aide.

Par exemple, en 2014, pour un projet de 18 000 € permettant un gain de performance énergétique d'environ 34 %, le propriétaire a pu bénéficier de 59 % de subvention.

Cette démarche est la même pour les travaux d'adaptation liés au vieillissement ou au handicap. Parmi les travaux subventionnables, on peut citer : aménagement de la salle de bain (remplacement de la baignoire par une douche, barres d'appui...), motorisation des volets, rampes d'accessibilité extérieures....

Par exemple, en 2014, pour un projet de 10 000 €, le propriétaire a pu bénéficier de 50 à 70 % de subvention.

Lorient Agglomération a également mis en place une plateforme Internet qui permet la mise en relation des particuliers souhaitant faire des travaux avec des artisans locaux inscrits et le suivi des dossiers de financement.

Par ailleurs, le nouveau crédit d'impôt transition énergétique (CITE) à 30 % ouvert à tous les propriétaires occupants et la simplification de l'écoPTZ national devraient jouer en faveur des travaux de rénovation de l'habitat.

Pour savoir comment bénéficier de ces aides et avant de commencer vos travaux, contactez :

L'Espace Info Habitat :

30, Cours de Chazelles - 56100 LORIENT – N° vert : 0 800 100 601  
Ouvert tous les jours de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 (sauf le mardi AM)

Adresse mail : eih@agglo-orient.fr

Plateforme internet : eih.lorient-agglo.fr

### QUELQUES EXEMPLES DE RÉNOVATION

#### Rénovation thermique

Avant



Après



#### Adaptation au vieillissement

Avant



Après





## MÉMENTO

### JANVIER À JUIN 2015

#### JANVIER

7	Voeux du maire
10	Galette des rois des Amis et Retraités
12	Assemblée générale des Randonneurs du Brandifout
17	Soirée des bénévoles du Comité des fêtes
25	Filaj du Bagad Sant Ewan à Saint-Yves

#### FÉVRIER

14	Fest-Noz du Bagad Sant Ewan à Saint-Yves
15	Fest-Dé du Club des Amis et Retraités

#### MARS

7	Repas de l'École Teir Dervenn
21	Repas de l'Ecole Sainte-Hélène
28	Repas de l'Ecole La Feuillaison
28	Exposition du Club Fémina

#### AVRIL

4	Concours de pétanque de Kerboharne
5	Concours de palets de Kerboharne
12	Randonnées de Bubry Cyclo Club
18-19	Tournoi de football de l'A.S.B.
25	Repas du Club des Amis et Retraités

#### MAI

3	Vide-grenier de l'Ecole Sainte-Hélène
8	Cérémonie du 8 mai 1945
10	Trail du Comité des Fêtes
14	Fest-Dé du Club des Amis et Retraités
23	Concours de pétanque à Saint-Yves
24	Pardon de Saint-Yves
30	Journée « Rentrez dans l'art » de Bubry'Arts
31	Exposition photographique et vente de plantes à l'Ecole Teir Dervenn

#### JUIN

7	Kermesse de l'Ecole Sainte-Hélène
13	Soirée concert à Nilhio
14	Challenge de pétanque
Du 15 au 19	Exposition de La Petite Fabrique
20	Fête de la Musique
21	Kermesse de l'Ecole La Feuillaison
27	Comice agricole
28	Kermesse de l'Ecole Teir Dervenn
29-30	Exposition de Bubry'Arts

### JUILLET À DÉCEMBRE 2015

#### JUILLET

1-2	Exposition de Bubry'Arts
Du 3 au 6	Fêtes locales de Bubry
4	Feu d'artifice du Comité des fêtes
19	Concours de pétanque à Saint-Trémeur
26	Pardon de Sainte-Hélène
26	Cérémonie de la Femme dans la Résistance
26	Fest-Dé du Club des Amis et Retraités

#### AOÛT

1	Fête de l'A.S.B.
8-9	Fête de Kerboharne
9	Pardon de Saint-Armel
Du 14 au 16	Fêtes locales de Saint-Yves
23	Pardon de Saint-Guénaël
29	Randonnée Pourlet
30	Expositions dans les chapelles

#### SEPTEMBRE

6	Pardon de Saint-Clément
13	Repas des Aînés offert par le C.C.A.S.
19	Remise du prix du Challenge de pétanque
20	Pardon de La Salette
25	Challenge du Roi Morvan
27	Pardon de Saint-Trémeur

#### OCTOBRE

4	Pardon de Saint-Hervé
10	Repas du Comité de jumelage
17-18	Rassemblement moto de Desmo Breizh 56
18	Marché du Terroir
Du 23 au 25	Salon du Club canin
24	Fest-Noz du Bagad de Saint-Yves

#### NOVEMBRE

7	Repas de l'Ecole Teir Dervenn
11	Cérémonie du 11 novembre
14	Soirée Team Euro Side
14	Goûter du Club des Amis et Retraités
21	Repas de l'Ecole La Feuillaison
28	Couscous de l'A.S.B.
30	Repas des Randonneurs

#### DÉCEMBRE

5	Fête de la Sainte-Barbe
5	Marché gourmand de l'Ecole Sainte-Hélène
17	Arbre de Noël de l'Ecole Sainte-Hélène
17	Spectacle de Noël offert par la municipalité aux écoliers
27	Fest-Dé du Club des Amis et Retraités



## NAISSANCES

Léna LE GOUGUEC	11 juillet
Alban PUREN	16 juillet
Tyago LE STRAT	17 juillet
Louise AVIOTTE	20 juillet
Layvin GOMA	7 août
Shéna REDON	20 août
Soalie LE GUENNEC	17 septembre
Lana JÉGOUZO	30 septembre
Sévan KERMAÏDIC	2 octobre
Lanna QUINIOU	8 octobre
Hugo EVANO	18 octobre
Lucas EVANO	18 octobre
Noé LE PARC	23 octobre
Léo CARIOU	1er novembre

## DÉCÈS

Céline NICOLAS, veuve BÉVAN	4 juillet
Louis LE DOUAIRON	2 août
Joséphine JULÉ, épouse GUYONVARCH	4 août
Gabriel SOULARD	5 août
Alfred LE SAËC	10 août
Louis LE SAUX	31 août
Jean-Yves LE GAL	4 septembre
Albert BURBAN	7 septembre
Joseph GAINCHE	28 septembre
André SAINDRENAN	7 octobre
Pierre EHOUARNE	8 octobre
Hansje STAM	26 octobre
Louise BILLOT, veuve LABORDE	28 octobre
Mathurin LE GUÉVELLO	23 novembre
Maria EVANO, veuve THOMAZO	23 novembre
Pierre Louis JOLLIVET	24 novembre
Joséphine CHURI, épouse NIGNOL	27 novembre
Serge LANGLOIS	28 novembre
Rosa LE TOULLEC, veuve GUÉGAN	30 novembre
Claudine LE MOING	18 décembre

## MARIAGES

Clémence LE BELLOUR et Sylvain PÉGORIER	12 juillet
Maurice-Josèphe GOMA et Christian VINCENT-SULLY	24 juillet
Jennifer JULÉ et Jérémy DORÉ	2 août
Sylvie CHÉRET et Thierry PAUL	6 août
Marie-Laure VAVASSEUR et Jean Michel SICART	9 août
Claudine LE BADÉZET et René CARY	23 août

## BUBRY COMPTE DEUX CENTENAIRES DE PLUS



Madame Anne-Marie JAFFRÉ, née le 26 août 1914 et Monsieur Mathurin COJAN, né le 29 septembre 1914, ont fêté leur centième anniversaire, entourés de leurs familles.

Ils ont rejoint Madame Jeanne LE BERRE dans le « Club des centenaires bubryates ».

# LES CLASSES 4



EVENO PHOTO BAUD